



LES BLEUS DE VENDÉE

Chatterie de Sacrés de Birmanie

18 rue Marguerite Duras - SALIGNY 85170 BELLEVIGNY 06 85 73 97 64

www.chatterie-desbleusdevendee.fr

franck.naert@gmail.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre le vendeur et l'acheteur ainsi que les conditions applicables à l'achat d'un chaton à la Chatterie des Bleus de Vendée.

PRÉAMBULE

L'achat d'un animal est un acte réfléchi. Vous accueillez dans votre famille un être vivant qui partagera entre 12 et 15 ans de votre vie. Cela implique des responsabilités !! Il faut être conscient que cela aura un coût financier (nourriture, litière, soins vétérinaires, mutuelles...) et logistique (garde en cas d'absence, espace nécessaire, ...).

Voici quelques informations à connaître avant tout achat :

BUDGET

DÉPENSES	COÛT
<i>A l'arrivée du chaton, ce qu'il faut avoir</i>	
- CONFORT Arbre à chats, griffoirs, coussins, plumeau, jouets - LITIÈRE : bac à litière (ouvert ou avec un couvercle équipé d'une porte battante ou non) , pelle à crottes, désodorisants, sacs à litière... - ALIMENTATION Alimentation sèche ou humide, gamelles - DIVERS Brosses, cage de transport...	Prévoir un budget minimum de 100€ pour l'installation
<i>puis tout au long de sa vie</i>	
NOURRITURE Alimentation sèche, humide, mixte ou au BARF (« Biologically Appropriate Raw Food », ou en français nourriture crue biologiquement appropriée.) L'alimentation d'un chat dépend de nombreux critères et la quantité à donner dépend elle aussi du poids et de l'âge de votre animal.	→ Un minimum de 30 €/mois pour une alimentation saine, équilibrée et de qualité.
LITIÈRE : La litière peut être minérale, végétale, silice, agglomérante, etc.	→ La budget peut varier entre 10€ et 40€ / mois
FRAIS VÉTÉRINAIRES Le coût des frais vétérinaires varie selon le cabinet. Les tarifs sont fixés librement par chaque praticien. rappels vaccination, vermifugation, stérilisation VISITE MINIMUM UNE FOIS PAR AN !	- CONSULTATION : 30 à 50€ - VACCINATION : 50€ à 80€ - STÉRILISATION : 100 à 120 € pour un mâle et 150 à 180 € pour une femelle. - VERMIFUGES : Traitements antiparasitaires et antipuces entre 50€ et 100€/an
ASSURANCES MUTUELLES	Entre 5€ et 60€ /mois selon le contrat choisis
FRAIS DIVERS (frais de garde..., rachat de matériel)	- GARDE : Entre 10 et 15€/jour selon les refuges

Le budget pour l'entretien d'un chat est difficile à prévoir précisément. Beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte. Citons son état de santé, son âge, mais également de votre lieu de vie. Enfin, si vous aimez gâter votre compagnon, votre budget sera forcément revu à la hausse.

Par ailleurs, vous aurez des obligations légales relatives à la détention d'animaux domestiques :

« Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. » [\(article L. 214-1 du code rural\)](#)

« Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. » [\(article L. 214-3 du code rural\)](#)

CERTIFICAT DE CONNAISSANCE ET D'ENGAGEMENT :


La loi visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes a été promulguée le 30 novembre 2021. Elle prévoit notamment la mise en œuvre d'un « certificat d'engagement et de connaissance » obligatoire pour les acquéreurs d'un animal de compagnie. Retrouvez toutes les informations à ce sujet.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046056772>

Ce certificat est destiné à toute personne n'ayant jamais eu d'animaux domestiques à partir du 1^{er} octobre 2022. (Toute personne ayant déjà eu un animal de compagnie avant cette date, est dispensée de ce certificat). Il doit être complété et signé 7 jours avant la date d'acquisition du premier animal. Ce certificat peut être délivré par la chatterie 'Bleus de Vendée'.

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN CHAT

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime



SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS
DU BIEN ET DU BON

- 🐾 L'acquisition d'un chat est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer, qui doivent tous s'assurer que l'animal ne souffre pas en silence ;**
- 🐾 Bien que le chat ne soit pas une espèce sociale, il demande présence et disponibilité ainsi qu'un enrichissement de son environnement afin de satisfaire ses instincts de chasse et d'exploration ;**
- 🐾 Un chat doit être détenu avec implication et bienveillance dans des conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce et de sa race ;**
- 🐾 Pour cela, je m'engage à suivre les conseils de l'éleveur relatifs à son bon développement physique et psychique, contenus dans le document d'information qui est remis lors de la cession ;**
- 🐾 Le chat doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adaptée à son âge. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche ; je dois ainsi prévoir un budget annuel pour son entretien courant (alimentation, hébergement, activités et soins vétérinaires) ; Ce budget m'est précisé conformément à l'arrêté du 31 juillet 2012 dans le document d'informations.**
- 🐾 Mon chat sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux et référé à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais ;**
- 🐾 Un chat doit être régulièrement traité en prévention des parasites internes et externes ;**

Il est conseillé de faire stériliser mon animal de compagnie et pour cela, je prends contact avec un vétérinaire ;
- 🐾 Mon chat est identifié par puce (transpondeur) ou par tatouage référencé à la société I-CAD qui gère le fichier national des carnivores domestiques. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-Cad : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou vol, décès de l'animal.**
- 🐾 En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je dois prévoir de le faire garder et pour cela pourrai recourir à un mode de garde de type pension féline ou garde à domicile (pet-sitter) professionnelle ;**
- 🐾 Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Dès son acquisition, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité civile.**
- 🐾 Un chat ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et de 15000€ d'amende ;**
- 🐾 Abandonner un animal est illégal et puni de 3 ans de prison et de 45000€ d'amende.**
- 🐾 Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prévenir mon éleveur et à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal et le cas échéant, je contacterai un refuge ou une association de protection animale.**

Je soussigné(e) _____

agissant en qualité de (futur acquéreur d'un chaton/chat de l'élevage

CHATTERIE DES BLEUS DE VENDÉE
Elevage de Sacré de Birmanie
16 Rue Marguerite Duras
85170 SALIGNY
Tél : 02 51 41 05 57 - 06 85 73 97 64
Siret : 480 186 055 00012 - APE : 149 Z

Cachet de l'élevage

m'engage vis-à-vis de mon chat à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce féline.

Mention manuscrite : « J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon chat. »

Certificat d'engagement signé le _____ / _____ /2022

Signature de l'acquéreur précédée de la mention
« Bon pour engagement »

Certificat établi par le SNPCC à destination de tout éleveur répondant aux exigences de délivrance dans les conditions prévues aux 3^o du I de l'article 214-6-1.

Document autorisé à la copie par le SNPCC

CARACTÉRISTIQUES DU SACRE DE BIRMANIE

Les sacrés de Birmanie sont extrêmement sociables, fiables et gentils. Ils se laissent facilement manipuler, ce qui en fait des animaux de compagnie idéaux. Ils aiment être entourés. Le sacré de Birmanie peut être décrit comme un chat « modéré ». Il est joueur et actif, mais pas exigeant. Il est sociable, mais ne cherche pas à être le centre de l'attention. Ils s'entendent bien avec les autres animaux si les présentations ont été faites correctement. Les sacrés de Birmanie constituent un excellent choix pour les familles avec enfants, car ils sont sereins, patients et affectueux.

Source : faits et caractéristiques clés issus du World Cat Congress (WCC)

Particularités de la race

PELAGE Poils mi-long	CATÉGORIE DE TAILLE de taille moyenne	POIDS MOYEN de 3,5 à 6kg	ESPÉRANCE DE VIE 12-16 ans
TOILETTAGE Besoin d'un toilettage modéré	MODE DE VIE Bien adapté à la vie en intérieur	CARACTÈRE Sociable/Tranquille/Affectueux	COMPATIBILITÉ S'entend avec les chiens

MODALITÉS D'ACQUISITION D'UN CHATON A LA CHATTERIE « BLEUS DE VENDÉE »

1) Pré-réservation

Si notre chatterie ne peut vous proposer un chaton disponible, vous pouvez vous inscrire sur une liste de pré-réservation. Cette démarche est totalement gratuite, elle nous permet de faire l'inventaire des couleurs et sexes demandés et au futur propriétaire d'être avisé qu'un chaton pourrait lui correspondre.

2) Réservation

Dans le cas où nous pouvons vous proposer un animal qui correspond à vos critères, vous recevrez un contrat de réservation. Ce contrat s'associe d'un versement de 450€ d'arrhes. Dans tous les cas le contrat de réservation fixe les modalités de la vente du chaton et fera référence en cas de litige. Le contrat de réservation rappelle :

- les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques de l'acheteur,
- concernant le chaton, sa race, son sexe, son nom, la couleur de sa robe, etc...
- le montant de la transaction et le montant des arrhes versées,
- une date approximative de livraison
- des dispositions légales

N.B : Aucune réservation définitive n'est acceptée avant la naissance des chatons.

Un droit de rétractation de 15 jours est possible pour la réservation à distance, passé celui-ci le versement de l'acompte lie entièrement les 2 parties qui ne peuvent se dégager de la vente. L'acheteur est tenu de payer l'intégralité du prix, le vendeur est tenu de céder le chaton,

Ce délai court à compter de la signature du contrat de réservation.

Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la Chatterie par courrier indiquant sans ambiguïté le désir de l'acheteur de renoncer à l'acquisition du chaton. Attention, nous informons les clients que conformément à l'article L. 121-20-2 du Code de la consommation, ce droit de rétractation ne peut être exercé pour les chatons réservés sur place, à la chatterie.

Procédure de remboursement : A réception du courrier, le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours.

Dans le cas d'une annulation de vente de notre part après signature du contrat de réservation, nous nous engageons à vous rembourser le double des arrhes versées, sauf cas de force majeure (décès du chaton).

3) Vente

Le contrat de vente reprend les informations de l'acquéreur, du chaton cédé, le montant de la transaction et les obligations légales des deux parties.

Pour la vente définitive, le solde doit nous parvenir au minimum 7 jours avant réception du chaton.

4 : Départ du chaton de la chatterie

Le chaton ne sera disponible qu'à ses 15 semaines révolues. Aucun départ prématuré ne sera accepté.

Par ailleurs, la chatterie peut, en fonction de l'évolution et la santé du chaton, repousser son départ.

Vous pourrez venir récupérer le chaton à la chatterie suivant les disponibilités de chacun.

Nos chatons quitteront l'élevage avec un certificat de bonne santé et certificat de cession établi par notre vétérinaire.

Nos chatons quittent la chatterie :

- identifiés et enregistrés à l'I-Cad (Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France)

Cette identification est obligatoire. L'identification est effectuée par un vétérinaire. Elle comporte : d'une part, le marquage de l'animal par puce électronique, et d'autre part, l'inscription au fichier national d'identification des carnivores domestiques (Icad). L'identification permet d'attribuer un numéro unique à un animal et d'enregistrer les nom et adresse de son détenteur à l'Icad. L'identification permet de retrouver le propriétaire d'un animal perdu ou volé.

Avant son départ, la puce électronique sera testée afin de bien confirmer votre chaton.

- vaccinés (primo à 10 semaines et rappel à 14 semaines (contre l'herpes-virose, la calicivirose, le typhus)

Nous suivons actuellement un protocole en collaboration avec notre vétérinaire, le vétérinaire de Royal Canin et les laboratoires Borhinger (fabriquant des vaccins). De ce fait, nous ne vaccinons plus actuellement nos chatons contre la chlamydie ainsi que la leucose. Nous vous conseillons de faire ces vaccins au rappel des 1 an. (Nous restons à votre disposition pour toutes les explications de ce protocole.)

- inscrits au LOOF (Livre Officiel des Origines Félines) (soit avec N° de demande ou pedigree).

Lorsque vous prendrez possession de votre chaton, vous seront remis :

- un carnet de santé ,
- un contrat de vente de notre chatterie LES BLEUS DE VENDÉE avec le rappel des soins à prodiguer la première année,
- une annexe Royal Canin avec ses avantages commerciaux,
- une fiche conseil pour le bien-être de votre chaton,
- un certificat de bonne santé de notre vétérinaire datant de moins de 7 jours,
- un kit chaton comprenant un guide de soins du chaton, un petit sachet de croquettes sèches et un autre de croquettes humides Kitten Royal ainsi qu'une écuelle,
- sa cage de transport (Nous l'aurons habitué à sa cage auparavant),
- une offre 3 mois de mutuelle offerte par SantéVet (forfait 150€).

Si vous souhaitez obtenir d'autres tests de dépistage de votre chaton (par exemple confirmation ADN des parents), cela est possible mais cette dépense sera à votre charge.

Nous effectuerons le changement de propriétaire sous 8 jours à réception du chat et vous recevrez la carte I-CAD à votre nom.

Attention : Il ne peut y avoir qu'un seul propriétaire pour votre animal.

5) Arrivée dans la nouvelle famille

a) Dès l'accueil de votre chaton dans son nouveau logis, vous êtes invités à prendre RDV auprès de votre vétérinaire pour confirmer la bonne santé de votre animal.

b) Nous préconisons la vaccination contre la leucose vers les 10 mois du chaton. (pour les chats vivants à l'extérieur)

c) Nous vous conseillons de faire stériliser votre animal (à 7 mois pour les mâles et 8 mois pour les femelles) pour éviter les nuisances liées aux chaleurs de femelles et aux marquages urinaires des mâles.

Pour le cas où vous décidez de ne pas stériliser votre chaton pour le faire reproduire, nous attirons votre attention sur l'existence de l'ordonnance du 7 octobre 2015 du ministère de l'agriculture précisant clairement que tout vendeur d'un animal domestique LOOF issu d'une portée qu'il a fait naître, doit être en possession d'un numéro de SIREN enregistré en chambre agricole ou pour au maximum une portée par an, doit préalablement obtenir un numéro de portée délivré par le LOOF qu'il indiquera dans toutes publicités de vente. Le fait de ne pas le posséder est passible d'une amende de 7 500€ ! Il n'est pas possible non plus pour un particulier de vendre des animaux domestiques non LOOF.

TARIFS

Nos chatons sont à partir de 1450€ selon certaines caractéristiques liées au sexe, à la couleur, à la corpulence de l'animal. Ils sont indiqués sur notre site. La chatterie se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment.

LES CHATONS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE LA CHATTERIE JUSQU'AU PAIEMENT COMPLET DU PRIX.

Nous pouvons vous livrer votre chaton dans un rayon de 500km mais dans ce cas, des frais de carburant, péage et hébergement seront facturés en sus du prix du chaton.. Nous utilisons les coûts de Via Michelin pour fixer le montant de la livraison sur la base d'un aller/retour (Nous contacter pour régler les modalités de surcoût et les dates de livraison).

MODALITÉS DE PAIEMENT

--> Pour la réservation, des arrhes de 450 € seront demandées et encaissables immédiatement - Par virement bancaire (le RIB est téléchargeable sur notre site), par carte bancaire (reçu immédiat sur votre téléphone), -en espèces à l'élevage.

Vous recevrez un reçu lors du versement des arrhes.

--> Pour la vente définitive, le solde du chaton doit nous parvenir au minimum 7 jours avant réception du chaton. - Par virement bancaire, par carte bancaire (reçu immédiat sur votre téléphone), -en espèces à l'élevage montant maximum : 1000€. Merci de nous informer si vous choisissez le règlement en espèces. Lors du départ du chaton, une facture vous sera remise avec son détail.

La chatterie n'accepte plus de règlement par chèque.

VICES RÉDHIBITOIRES

La loi du 22 juin 1989 définit les quatre maladies considérées chez le chat comme des vices rédhibitoires. Il s'agit de maladies graves, contagieuses et mortelles. Cette loi vise à protéger l'acheteur de chatons vis à vis de ces maladies.

Le Code Rural définit les maladies suivantes comme étant des vices rédhibitoires chez le chat :

La leucopénie féline (ou typhus ou panleucopénie).

Le délai d'action en rédhhibition est de 30 jours si un certificat de suspicion est émis par un vétérinaire dans les 5 jours après la réception de l'animal.

La péritonite infectieuse féline (PIF).

Le délai de suspicion est de 21 jours après réception du chaton.

L'infection par le virus leucémogène félin (FeLV).

Le délai de suspicion est de 15 jours après réception du chaton.

L'infestation par le virus de l'immuno-dépression féline (FIV)

Aucun délai de suspicion n'a été défini pour cette maladie.

Si un chaton acheté présente, dans les délais légaux fixés par la loi des signes d'une de ces maladies, l'acheteur peut poursuivre une action en justice afin d'obtenir le remboursement intégral du chaton, contre sa restitution.

L'action en justice doit se faire le plus rapidement possible auprès du tribunal d'instance du lieu de résidence de l'animal. Le juge nomme alors un expert qui réexaminera le dossier et dressera un procès verbal. L'affaire sera ensuite jugée si aucun accord amiable n'est possible. Si le chaton vient à mourir, le vendeur n'est tenu de garantie que si l'acheteur a porté plainte dans les délais légaux, et s'il peut prouver que la mort du chaton est bien due à une des maladies concernées par la loi.

Pour toutes ces maladies, l'action en rédhhibition n'est possible que si un certificat de suspicion a été émis par un vétérinaire. Cela doit être fait dans les délais définis pour chaque maladie par décret en Conseil d'État, et si l'action en rédhhibition est menée un mois après la réception du chaton. Ces délais légaux permettent d'être certain que le chat était bien contaminé lors de la vente et qu'il ne s'est pas contaminé chez l'acheteur, auquel cas le vendeur n'a plus aucune responsabilité dans l'affaire (c'est le principe d'antériorité de la maladie à la vente). C'est pourquoi ils doivent impérativement être respectés, ce sans quoi la demande est nulle et non avenue.

VOS DONNÉES PERSONNELLES

La chatterie des Bleus de Vendée n'enregistre pas d'informations personnelles permettant l'identification, à l'exception des formulaires que l'utilisateur est libre de remplir, tels que les pré-réservation, contrats de réservation et contrats de vente. Nous collectons les renseignements suivants : Nom / Prénom / Adresse postale / Code postal / Adresse électronique / Numéro de téléphone / n° siret. Nous les utiliserons pour vous contacter, vous informer (alimentation/litière/santé...) et finaliser avec vous la vente d'un chaton (contrat de vente). Vous bénéficiez de la protection de la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 06 janvier 1978. Vous avez un droit d'accès, de rectification, d'opposition à communication et de suppression sur simple demande.

Par ailleurs, la chatterie a un partenariat avec Royal Canin et SantéVet. Après autorisation écrite de votre part, votre adresse mail leur saura communiqué afin que vous puissiez profiter d'avantages commerciaux.

MÉDIATION

Avant toute saisine du médiateur de la consommation, Médiavet, il convient d'adresser votre demande à l'Udec au travers du site de l'Udec (Union des éleveurs de chats de race) - Contact qui vous apportera la réponse appropriée sous un délai maximum de deux mois.

Voici les coordonnées : <https://www.udec.pro> et e-mail : udec@outlook.fr

Si le litige avec notre chatterie n'est pas résolu, vous pouvez faire appel au médiateur de la consommation. La société Médiavet est notre référent pour tout litige. Voici les coordonnées :

MEDIAVET 7, rue Saint Jean - 31130 BALMA et le site internet pour toute information : <http://mediavet.net>

Actualisation du CGV le 26/09/2022